Paris 75 la cgt Finances Publiques

LE PAVÉ DE PANAME

Le journal de la CGT Finances Publiques Paris

N°4, mai 2011

Ne soyons plus raisonnables !

La Direction assurait lors de l'envahissement du CTPD du 20 janvier dernier, qu'au regard des suppressions d'emplois, elle serait raisonnable sur les objectifs. Le 17 mai, plus de 300 agents ont déposé auprès du directeur une centaine de cahiers revendicatifs. La situation n'est plus raisonnable ! Un feu roulant d'interventions a dénoncé : les suppressions de postes, les transferts de tâches sans les emplois correspondants, l'accumulation des notes de service sans commentaire ni directive, la difficulté d'accomplir toutes nos missions, la dégradation des relations avec les contribuables, le déménagement de 3 trésoreries (Amendes, CASS et CHS, avec un public " sensible ") du site 64 rue de BELLEVILLE pour PAGANINI, les conditions matérielles (locaux inadaptés, superficies insuffisantes, travaux incessants...), le non respect des droits des agents (pression sur les congés, sur les formations, sur les autorisations d'absence, tentatives de transferts d'emplois en dehors des règles de gestion), refus d'une autorisation d'absence pour le pont du 3 juin... La CGT a exigé le retrait de la note DG du 10 mars 2011 sur le transfert des " dépenses sans ordonnancement " de la direction vers les SIE. Si les réponses de Monsieur CONRIE se bornent à un pseudo dialogue de gestion, la CGT attend pour chacun des points des réponses circonstanciées.

La satisfaction de toutes les revendications formulées par les agents est notre objectif majeur.

Pour la CGT, seule l'action réunissant les agents et leurs organisations syndicales face à l'administration est la solution pour se faire entendre !

Un grand chantier commence ? BLABLABLA ?

Un plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes couvrant la période 2011-2013 a été signé le 8 avril 2011 entre notre ministère et les organisations syndicales. Comme l'affirme ce texte en préambule : vouloir respecter l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une obligation légale forte, «la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes… aux responsabilités professionnelles et sociales» (Constitution révisée le 23/07/2008), «aucune distinction directe ou indirecte ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe» loi n°83-634 du 13/07/83.

Il est toujours utile de réaffirmer la nécessité de se conformer au droit. Si reconnaître les effets potentiellement positifs d'une politique en faveur de l'égalité professionnelle peut faire progresser les mentalités, en rester là ne peut suffire à traduire pleinement l'égalité dans la réalité de la vie professionnelle. Le document a plusieurs objectifs :

- Approfondir la connaissance de la situation des femmes au plan professionnel,
- Améliorer leur déroulement de carrière et favoriser l'accès des femmes aux emplois supérieurs,
- Mettre davantage la formation au service de la promotion des femmes,
- Mieux concilier vie professionnelle et familiale et prendre en compte la parentalité,
- Mener une politique active de communication.

Une évaluation des mesures prises devra être présentée au moins une fois par an aux partenaires sociaux. Ce projet ambitieux vient se heurter aux attaques des politiques publiques mises en place au travers de la RGPP : loi de mobilité, casse des retraites, etc... qui pénalisent particulièrement les femmes puisqu'elles ont les salaires les plus bas, des carrières incomplètes, et encore la charge des parents vieux et/ou malades, des enfants et des travaux domestiques. Restons vigilant-e-s : n'oublions pas que nos droits ne progressent qu'avec nos luttes !!!

CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS

5, rue de Londres 75 009 Paris

contact@cgtdgfip75.org

http://www.cgtdgfip75.org

Retraites, emploi, salaires
On ne veut pas en rester là
Rejoignez nous !
Syndiquez-vous !

Qui s'intéresse encore au recouvrement ?

... certainement pas le DRFIP, peu ému par les résultats catastrophiques du recouvrement au 31 avril 2011 réduisant à néant les efforts consentis par les équipes de recouvrement depuis quelques années, instaurant un coût supplémentaire pour la fusion (décélération du rythme d'encaissement des recettes/ nécessité de recourir plus tôt dans l'année à France Trésor) et contredisant sa philosophie caractérisée par des économies d'échelle, gage de meilleure performance.

... certainement pas les chefs des pôles fiscaux, qui n'étant pas et ne se vivant pas comme des comptables centralisateurs refusent de s'inspirer des méthodes de travail de l'ex-RGF pourtant largement éprouvées et ne prennent toujours pas la mesure des enjeux financiers du recouvrement de l'impôt.

C'est ainsi que la constitution en cours des cellules dédiées (rapprochement dans les pôles des services de fiscalité des particuliers et des professionnels) ostracise les trésoriers principaux, spécialistes du recouvrement des particuliers et qui auraient du faire partie de la codirection des dites cellules.

Notre section avait dès le début de l'année attiré l'attention du DRFIP sur un possible impact de ces réformes sur le taux de recouvrement notamment au regard d'une décélération du nombre d'actes de poursuites constatés. La CGT ne peut que dénoncer cette chaîne d'irresponsabilités et demande que soit revue, en urgence, l'organisation du recouvrement sur Paris.

Défense victorieuse des réseaux d'action sociale !

Prétextant le passage à CHORUS, les ministères économiques et financiers ont présenté en mars un projet de démantelement des délégations départementales de l'action sociale organisé autour de plateformes régionales gérées par leur Secrétariat Général. Ce dernier a finalement annoncé le retrait du plan de réorganisation en mai. La forte mobilisation unitaire des personnels, soutenus par les organisations syndicales CGT, Solidaires, FO et CFDT, a porté ses fruits. Les pétitions, le boycott des commissions, le refus de négocier l'aménagement du dossier au niveau ministériel ont conduit à cette première victoire pour les agents !

DISI : futur prestataire de service informatique ?

Impulsées par la Direction interministérielle des services informatiques et de la communication de l'Etat et dirigées par Bercy, les 9 DISI devraient se mettre en place le 1er septembre 2011. Celle de Paris-Champagne concerne notamment les CMI, CMIB, DI, CSI et GSM de Paris soit 200 collègues.

Dénonçant les conditions dans lesquelles les agents ont dû opter (vacances scolaires), la CGT s'interroge sur le contenu de la convention qui sera signée entre la DISI et la DRFIP. Cette contractualisation entre services est inacceptable car contraire au caractère réglementaire des missions et instaure un rapport client-fournisseur entre fonctionnaires. Diviser pour mieux régner, la méthode est connue.

Carrière B : reclassement des contrôleurs principaux

Le NES, Nouvel Espace Statutaire, mis en place depuis le 1er septembre 2010, ne permet plus de saut de grade de contrôleur 2ème classe à contrôleur principal. La DGFiP a quand même ouvert un dernier concours de CP aux contrôleurs 2ème classe. Ils seront nommés CP au 31 août 2011. Le NES ne prévoit pas de reclassement dans ce cas. Et bien, cela va être très simple. Fictivement, le reclassement dans le NES au 31 août 2010 est annulé. Les lauréats vont être replacés dans le grade échelon (C2) avec la date de prise de rang qu'ils avaient au 31/08/2010. A partir de cette date, on applique les dispositions de l'ancienne carrière :

- déroulement de la carrière jusqu'au 31/08/2011,
- reclassement dans le grade de CP.

Enfin, ils seront reclassés de CP ancienne carrière à CP dans le NES le 31 août 2011. Nous vous avions prévenus, d'une limpidité absolue ! Bien évidemment, l'ensemble des militants de la section se tient à votre disposition pour clarifier votre situation.

Urgence salaires !

Les salariés du privé comme du public ont constaté des résultats d'entreprises proches des records historiques :+84% de profits en 2010 par rapport à 2009 (ex: 10,3 milliards d'euros de profits pour Total; 4,6 milliards d'euros pour GDF Suez et 382 millions d'euros de profits pour Carrefour, en hausse de 11,3 %) et l'augmentation des salaires des patrons du CAC 40 de 25% sur un an.
Pour les salariés ce sont des salaires de plus en plus bas. Pour les entreprises, ce sont des mesures fiscales dérogatoires accordées tout azimut sans contrepartie. Elles sont passées de 2.5 points de PIB en 2006 à 5,5 en 2010. Ce sont aussi des exonérations massives sur les bas salaires de l'ordre de 30 milliards d'euros.

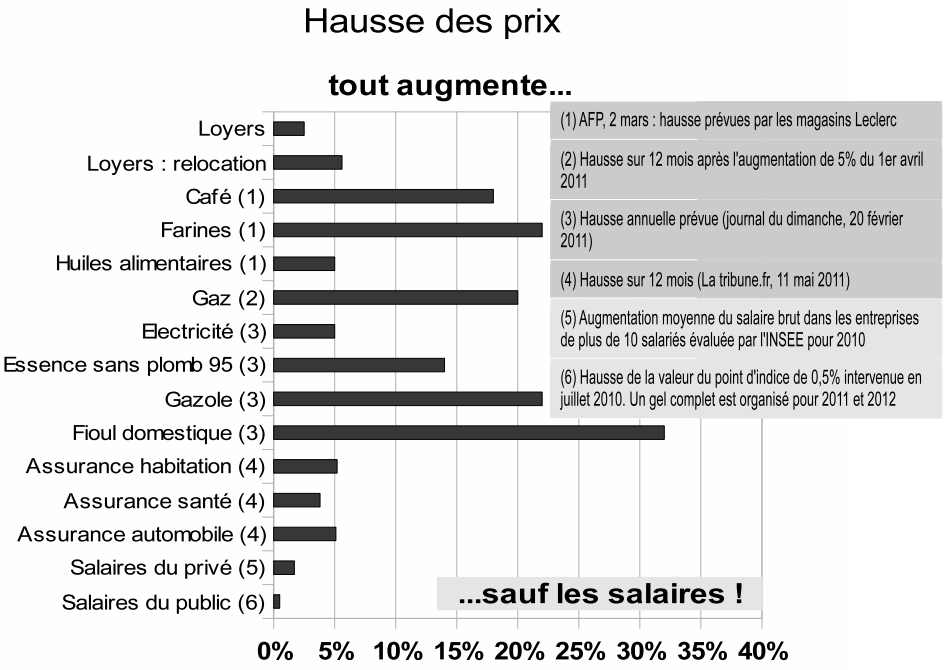

L'année 2010 a été l'année des plus faibles augmentations salariales depuis 10 ans. Et pour la Fonction Publique, c'est le gel du point d'indice, après des années de restriction salariale et de coupes claires à la fois dans les dépenses et dans les effectifs. Les chiffres de l'INSEE sont d'ailleurs particulièrement éloquents : 13 % de la population française vit en dessous du seuil de pauvreté, soit avec moins de 949 euros par mois. Les dossiers de surendettement ont augmenté de 17% entre décembre 2010 et février 2011 selon la Banque de France, ce qui concerne donc 900 000 ménages. 50% des salariés perçoivent un salaire de moins de 1600 euros par mois… Les chiffres du chômage annoncés fièrement par le gouvernement sont évidemment en trompe l'œil puisqu'ils confirment le chômage de masse de longue durée- notamment chez les seniors- et l'explosion de la précarité de l'emploi. Dans une telle situation, la CGT appelle les salariés du privé et du public à se mobiliser pour l'augmentation générale des salaires !

Nos salaires : quelques vérités bonnes à dire...

La valeur du point d'indice : la valeur du point sert de référence pour payer 95 % des agents des 3 versants de la Fonction Publique et 90 % des rémunérations servies. C'est le 01/01/1984 qu'a été mise en place la politique salariale dite de «désindexation». Les réévaluations de la valeur du point ne suivent plus l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) calculé par l'INSEE. Où en est-on aujourd'hui ? Depuis le 01/01/1984, par rapport à l'IPC, la valeur du point a perdu 23,5 %. Depuis le 01/01/2000, la perte est de 8,9 %.

La grille indiciaire : pour faire passer la pilule et/ou masquer les réalités, les gouvernements successifs ont notamment comptabilisé les mesures catégorielles et les effets de carrière dans l'estimation de l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Des conséquences désastreuses sur les qualifications : le gouvernement a décrété le gel de la valeur du point sur 2011 et 2012. Au 01/01/2011, le SMIC a augmenté du minimum légal, soit 1,6 %. Le gouvernement a été contraint de passer un décret alignant le salaire minimum de la Fonction Publique sur le SMIC. Résultat : un agent administratif de 2ème classe 1er échelon verra son salaire progresser de 1,7 % en 10 ans ! Avec le SMIC réévalué du même pourcentage au 01/01/2012 et au 01/01/2013, le recrutement dans le grade de contrôleur 2ème classe s'effectuera à 1,8 % au-dessus du SMIC, et à 14,7 % au-dessus du SMIC pour un inspecteur 1er échelon. Rappelons qu'en 1986, le 1er échelon de la catégorie B était encore à 24 % au-dessus du SMIC.

Le net à percevoir : depuis 2004, avec la mise en place du Régime Additionnel de la Fonction publique (le RAFP), les fonctionnaires versent une cotisation supplémentaire de 5 % sur leurs primes, sur une assiette plafonnée à 20 %. Avec la contre réforme des retraites, passée en force fin 2010, c'est, en 10 ans, près de 3 % supplémentaires de cotisations pension civile qu'ils devront débourser.

Coup de force Cité Paradis lundi 9 mai

L'immeuble de la Cité Paradis est en travaux depuis septembre 2010 et l'ascenseur tout neuf changé en 2010 est en panne depuis 6 semaines suite à un trop plein de poussière !

Les agents excédés se sont rassemblés à l'initiative des représentants du personnel de la CGT Finances Publiques afin de signifier au gestionnaire de site, puis à la Direction, que cette situation intolérable ne pouvait plus durer. A cause des nombreux va-et-vient entre les 6 étages en période de pleine charge, les agents risquaient des problèmes de santé. Et tant pis pour les malades, les handicapés et les femmes enceintes...

Les agents ne voulant plus subir ces désagréments ont posé un ultimatum : si l'ascenseur ne fonctionne pas d'ici au lendemain ils resteront dans le hall à partir de 14h. Rendez-vous était pris avec la Direction.

L'après-midi l'ascenseur fonctionnait ! Etonnant, non?

La preuve une fois encore que seul le rapport de force fait avancer. On peut s'interroger sur l'intérêt véritable que l'administration porte à ses agents au delà des grands discours car 6 semaines sans ascenseur n'inquiétaient personne et il était urgent d'attendre.

12ème : audience du SIE BEL AIR

Mercredi 4 mai, une délégation d'agents du SIE Bel-air, accompagnée par les sections CGT, SOLIDAIRES et FO Paris, a été reçue par des représentants de la direction afin d'exprimer les problèmes rencontrés dans l'exercice des missions du fait du sous-effectif.

Les collègues subissent au quotidien des difficultés non seulement pour exercer leur métier mais aussi pour poser leurs congés ou s'inscrire à des formations, tout en accumulant stress et fatigue.

La doctrine des emplois n'est plus respectée, les tâches prennent du retard, l'accueil des professionnels n'est plus assuré qu'a minima dans des conditions dégradées. La séparation physique de la réception du public en rez-de-chaussée et des IFU dans les étages n'arrange rien.

A la logique statistique des ratios charges/effectifs, de la priorisation des objectifs et de la taille optimale des services portée par la direction, les collègues ont pu longuement opposer leur propre vécu. Ils ont de plus obtenu quelques jours plus tard l'affectation d'un agent supplémentaire.

Une première avancée à mettre au crédit d'une action collective et intersyndicale.

Campagne IR dans le 18ème arrondissement ou le zèle de l'ensemble des chefs de service ! !

Ici c'est marche ou crève !! Congés annuels refusés en mai et juin, autorisation d'absence pour accompagner son enfant malade chez le médecin refusée, une agente malade a comme tout commentaire : « *C'est une catastrophe pour le service !* », les inspecteurs-élèves (stage découverte des services) sommés de saisir des déclarations ! La course aux indicateurs ne connaît plus de limite au détriment de la santé ou de la vie personnelle des agents sans oublier les missions.

Levallois annexe un arrondissement de Paris ou l'inverse ?

Et bien ça y est : les travaux sont annoncés dans le 17ème ! Nous qui réclamions depuis des années le droit de ne pas travailler dans un immeuble où les murs collent depuis 1994, date de pose d'un vernis qui n'a jamais séché ; où les fenêtres plus du tout étanches laissent s'infiltrer et l'air et l'eau ; où les radiateurs rendent l'âme régulièrement en plein hivers en inondant des services entiers; où les dalles du sol (amiantées bien sûr) sont tellement encrassées qu'impossible à nettoyer; où des bouts de dalles de plafond gorgées d'eau, tombent par ci par là… nous avions imaginé qu'avec l'arrivée d'environ 50 collègues des ex-trésoreries, la réfection totale de cet immeuble nous garantirait un espace correct dans des nouveaux locaux "pensés". C'était sans compter sur certains qui ont sans doute des projets immobiliers juteux à réaliser ! Donc voilà la migration involontaire de 83 agents de Levallois qui obligent les SIP de Plaine Monceau et d'Epinettes ainsi que la moitié de la FI à se poser rue St- Petersbourg dans le 8è. Dans le cadre de l'interlocuteur unique la direction n'est pas à une contradiction près. En tout cas, l'honneur est sauf car les contribuables et les agents des deux directions ne pourront à aucun moment pactiser : à chacun-e ses toilettes, son ascenseur, son accueil, son entrée et bien sûr son maître d'œuvre et ses ouvriers !